

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00288

Numéro SIREN : 491 321 766

Nom ou dénomination : SOFIE

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2019 sous le numéro de dépôt 2635

2006 B 283
POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DEPOT
SOUS LE N° 15 B 2635
LE 26/10/19.
LE GREFFIER DU TRIBUNAL



SOFIE

*Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000.000 €
Siège social : Avenue d'Ochsenfurt*

50200 COUTANCES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018**

ALTONEO AUDIT
Commissaire aux comptes
143 rue de Paris
53000 LAVAL

IN EXTENSO SECAG
Commissaire aux comptes
26 route de Coutances
50350 DONVILLE LES BAINS

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société SOFIE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

JM

- ✓ Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner plus particulièrement la valeur d'inventaire des titres de participation. Nous avons vérifié leur caractère raisonnable et leur cohérence par rapport aux situations financières des filiales et des perspectives d'activités prévisionnelles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

517

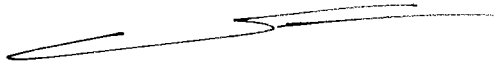
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LAVAL et à DONVILLE LES BAINS,
Le 15 mai 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

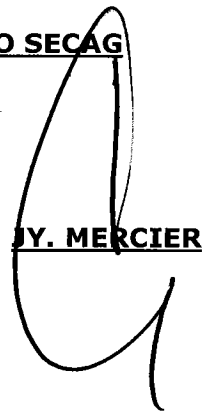


C TOMINE

IN EXTENSO SECAG



JM. YVER



JY. MERCIER

ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

SOFIE

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	82 230	26 502	55 729	6 778
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	82 230	26 502	55 729	6 778
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	10 000 750		10 000 750	10 000 750
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	80 019		80 019	127 455
TOTAL immobilisations financières :	10 080 769		10 080 769	10 128 205
ACTIF IMMOBILISÉ	10 163 000	26 502	10 136 498	10 134 983

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	101 340	17 700	83 640	68 540
Autres créances	4 972 172		4 972 172	4 487 187
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	5 073 512	17 700	5 055 812	4 555 727
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	655 572		655 572	1 283 987
Charges constatées d'avance	5 531		5 531	5 530
TOTAL disponibilités et divers :	661 103		661 103	1 289 517
ACTIF CIRCULANT	5 734 615	17 700	5 716 915	5 845 244

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	15 897 615	44 202	15 853 413	15 980 227
----------------------	-------------------	---------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

Période du 01/01/18 au 31/12/18

SOFIE

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 8 000 000	8 000 000	8 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	453	453
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	268 000	268 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 973	(338 665)
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	356 299	342 638
TOTAL situation nette :	8 628 726	8 272 426
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	8 628 726	8 272 426

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques	480 000	813 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	480 000	813 000

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	149 993	300 023
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60 330	3 108
Emprunts et dettes financières divers	1 597 062	1 891 315
TOTAL dettes financières :	1 807 384	2 194 445
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 664	27 882
Dettes fiscales et sociales	104 427	328 238
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 804 213	4 344 235
TOTAL dettes diverses :	4 937 303	4 700 356
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	6 744 688	6 894 800

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	15 853 413	15 980 227
----------------------	-------------------	-------------------

Compte de Résultat (Première Partie)

SOFIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	801 000		801 000	747 284
Chiffres d'affaires nets	801 000		801 000	747 284
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				526 188
Autres produits			8	14
PRODUITS D'EXPLOITATION			801 008	1 273 486
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			74 007	144 605
TOTAL charges externes :			74 007	144 605
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			12 817	27 073
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			378 536	471 789
Charges sociales			163 179	186 479
TOTAL charges de personnel :			541 714	658 268
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 954	1 915
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			24 954	1 915
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			25	584 530
CHARGES D'EXPLOITATION			653 517	1 416 391
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			147 492	(142 905)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SOFIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	147 492	(142 905)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	12 573	17 149
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 183	5 877
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	13 756	23 026
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	136 308	180 350
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	136 308	180 350
RÉSULTAT FINANCIER	(122 551)	(157 324)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	24 940	(300 230)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	63 884	23 463
Produits exceptionnels sur opérations en capital	100	
Reprises sur provisions et transferts de charges	333 000	7 225 421
	396 984	7 248 884
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 559	4 835
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	333 000	6 852 260
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		208 000
	342 559	7 065 095
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	54 425	183 789
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(276 934)	(459 078)
TOTAL DES PRODUITS	1 211 748	8 545 396
TOTAL DES CHARGES	855 449	8 202 758
BÉNÉFICE OU PERTE	356 299	342 638

- ANNEXE -

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 15 853 Milliers d'Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 356 Milliers d'Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

La présentation adoptée se décompose en quatre parties qui font chacune l'objet d'un chapitre :

Chapitre I	- Principes, règles et méthodes comptables
Chapitre II	- Notes sur le bilan
Chapitre III	- Notes sur le compte de résultat
Chapitre IV	- Autres informations.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels, et sont présentés avec le rappel de la position au 31 décembre 2017 afin de permettre des comparaisons.

NOTA : les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Milliers d'Euros (à l'exception de la note 15 et 21 qui sont en euro).

Evènements significatifs de l'exercice

En 2018, remboursement du solde de l'avance faite par la Région Bretagne au profit de la société SILLIA ENERGIE (filiale de SOFIE liquidée avec un plan de cession en juin 2017) pour un montant de 333 K€ et reprise de la provision antérieurement constituée pour le même montant. Ces opérations sont enregistrées en produits et en charges exceptionnelles.

L'emprunt obligataire convertible a été remboursé à hauteur de 150 k€, il reste au 31 décembre 2018 une dette de 150 k€ qui reste à rembourser en 2019.

La société SOFIE a intégré dans son périmètre d'intégration fiscale la société PLANTIN, avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

SAS SOFIE
Commissaire aux Comptes

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) :

Absence de CICE pour SOFIE, la société a par contre bénéficié du CICE des sociétés intégrées fiscalement.

**- CHAPITRE I - PRINCIPES, REGLES
ET METHODES COMPTABLES -**

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- **Les participations, autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement.** La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- **Les créances** sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- **Les dettes** sont valorisées à leur valeur nominale.

CHAPITRE II - NOTES SUR LE BILAN**ACTIF****NOTE 1A – IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2017	Mouvements de l'exercice	Au 31/12/18
Titres de Participation	10 001	0	10 001
Dépréciation	0	0	0
Montants nets	10 001	0	10 001

Les autres immobilisations financières sont de 80 K€.

NOTE 1B -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Néant.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**2A Valeurs brutes**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2017	Acquisitions Créations	Virements de poste à poste	Apports, cessions et mises hors service	Au 31/12/18
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	11	74	0	-3	82
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	0	0	0	0	0
TOTAL VALEURS BRUTES	11	74	0	-3	82

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

CHASSE & PÊCHE
COUTANCES

ANNEXE -Arrêté des comptes 2018

- 4 -

2B Amortissements des Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2017	Dotations de l'exercice	Apports	Reprises de l'exercice	Au 31/12/18
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages industriels	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	5	25	-	-3	27
TOTAL	5	25	0	-3	27

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

(Signature)
SOFIE
Généraliste

ANNEXE -Arrêté des comptes 2018

- 5 -

2C Méthodes et durées d'amortissement pratiquées

Les méthodes et les durées d'amortissements ont été harmonisées au 01/01/2016

Libellé	N° de compte amortissement	Type	Durée	coefficients	Taux
Terrains					
Agencements Aménagement des terrains	281201	linéaire	10		10
Constructions					
Constructions	281312	linéaire	30		3.33
Installations générales	281351	linéaire	10		10
Agencet Aménag des constructions	281352	linéaire	10		10
Agencet Aménag des constructions/sol autrui	281450	linéaire	10		10
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Machines et matériels classiques	281541	linéaire	10		10
Appareils de mesure et de test	281542	linéaire	5		20
Matériel électronique	281543	linéaire	5		20
Machines Matériel à cde numérique	281544	linéaire	7		14.29
Matériel de manutention	281545	linéaire	7		14.29
Machine et matériel d'occasion	281546	linéaire	5		20
Matériel informatique de production	281549	linéaire	5		20
Outillage Industriel	281551	linéaire	5		20
Agencements, aménagements matériel et outillage	281571	linéaire	5		20
Autres immobilisations corporelles					
Matériel de Transport	281821	linéaire	5		20
Matériel de transport d'occasion	281822	linéaire	4		25
Matériel et machine de bureau	281831	linéaire	5		20
Matériel Micro informatique	281832	linéaire	5		20
Matériel informatique autre	281833	linéaire	5		20
Mobilier	281841	linéaire	10		10

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49



NOTE 3 - STOCKS ET EN-COURS

Néant.

NOTE 4 - AVANCES, ACOMPTES ET CREANCES

(en milliers d'euros)	Montants Nets	Dont effets à recevoir	Dont entreprises liées	Dont factures à établir	Dont montants à plus d'1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	0				0
Créances clients comptes rattachés	84	0	80	0	21
Autres créances (exploitation et hors exploitation)	4 972	0	422	0	2

Le montant net « autres créances » de 4 972 K€ est composé de :

- 4 313 K€ de créance d'IS
- 423 K€ de créances ELVIA (compte courant+intérêts compte courant)
- 234 K€ de créances fiscales (tva + taxes sur les salaires)
- 2 K€ de créances diverses

NOTE 5 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le montant de **656 K€** ne comprend pas d'effets remis à l'encaissement.

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

[Signature]

PASSIF**NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES****Tableau de variation des capitaux propres**

(En milliers d'euros)

Capital	8 000
Prime d'apport	0
Réserve légale	268
Réserves réglementées	
Autres réserves	4
Report à nouveau	
Subventions d'investissements	
Provisions réglementées	

CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2017 :	8 272
---	--------------

Variations 2018

Capital	
Prime d'émission	
Réserve légale	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Résultat de l'exercice	356
Variation des provisions réglementées	
Subventions d'investissements	

CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION AU 31/12/2018 :	8 629
---	--------------

SOFIE - Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX - France - 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 - Fax : +33(0)2 33 76 32 49



NOTE 7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2017	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/18
Garanties données aux clients et risques techniques	-	-	-	-	-
Marges négatives	-	-	-	-	-
Litiges	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provision pour Impôts	-	-	-	-	-
Autres Provisions	813	333	-	-	480
TOTAL	813	333	-	-	480

Les autres provisions correspondent aux engagements hors bilan au bénéfice de la société SILLIA VL.

✓ 480 K€ de provision relative à l'engagement FDES SILLIA VL

La dette de SILLIA VL au 31 décembre 2017 envers le FDES s'élève à 880 k€. Le produit net de la cession de la ligne de production de SILLIA VL située à VENISSIEUX sera affecté au remboursement de cette dette. Il est estimé à ce jour à 400 k€ ce qui conduit à une provision d'un montant de 480 k€.



NOTE 8 – DETTES

(en milliers d'euros)	Dont Montant brut	Dont		Dont		
		à 1 an au plus	Supérieur à 1 an	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer
Emprunts obligataires convertibles	150	150	0			
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédits	60	20	40			2
Emprunts et Dettes Financières diverses	825	300	525			
Comptes courants yc intégration fiscale	5 576	5 576	0		4 804	
Avances et Acomptes reçus sur commande	0	0	0			
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	29	29	0		4	0
Dettes Fiscales et Sociales	104	104	0			63
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés	0	0	0			
TOTAL	6 745	6 180	565	0	4 809	65

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49



CHAPITRE III - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 9 - CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABLE

Le chiffre d'affaires de **801 K€** correspond à la facturation faite à ELVIA PCB, des frais d'animation groupe supportés par SOFIE.

(en milliers d'euros)	C.A. France		C.A Export		TOTAL	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
TOTAL	747	801	0	0	747	801
% Répartition	100%	100%	0%	0%	100%	100%
% variation versus Année Précédente	N/A	7%	N/A	N/A	N/A	7%

NOTE 10 - CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont de 654 K€.

Elles sont composées des éléments suivants :

- salaires et charges sociales : 542 K€
- impôts et taxes : 13 K€
- frais de fonctionnement : 74 K€
- dotations aux amortissements : 25K€.

L'effectif est le suivant :

SOFIE SAS	31/12/2017	31/12/2018	Moyenne 2018
Ingénieurs et cadres	3	3	3,0
agents de Maitrise	0	0	0,0
Employés et Techniciens	0	0	0,0
Ouvriers	0	0	0,0
Total	3	3	3,0

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49



NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier est déficitaire de 123 K€.

Les charges financières sont de 136 K€, elles se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 116 K€ d'intérêts sur emprunts, obligations et comptes courants
- ✓ 20 K€ de commissions d'engagement BPI

Les produits financiers sont de 14 K€, ils se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 1 K€ d'intérêts reçus BPI
- ✓ 13 K€ d'intérêts de compte courant Elvia PCB.

NOTE 12 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 54 K€.

Les charges exceptionnelles sont de 343 K€, elles se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 333 K€ de remboursement de l'avance de la Région Bretagne faite au profit de la société SILLIA ENERGIE
- ✓ 10 K€ d'amendes fiscales

Les produits exceptionnels sont de 397 K€, ils se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 333 K€ de reprise de provision sur l'avance de la Région Bretagne
- ✓ 64 K€ de produit à recevoir sur la taxe sur les salaires 2015 et 2016

NOTE 13 – VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

La société SOFIE est en déficit fiscal.

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

Carriés au 31/12/2018

NOTE 14 – CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)		Au 31/12/18
Nature des charges à payer		Montant
Marchandises, approvisionnements et autres charges externes fournisseurs non facturés fin d'exercice		22
Emprunts et Dettes Financières Diverses		2
Salaires et assimilés à payer fin d'exercice		36
Charges sociales à payer		15
Taxes sur salaires à payer		6
Autres taxes à payer		6
Immobilisations à payer fin d'exercice		0
TOTAL DES CHARGES A PAYER		87

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)		Au 31/12/18
Nature des produits à recevoir		Montant
Etat produit a recevoir		145
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		145

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)		Au 31/12/18
Nature		Montant
Charges d'Exploitation		6
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		6

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

CHAPITRE IV - AUTRES INFORMATIONS -**NOTE 15 – ACTIONNARIAT**

En application des dispositions réglementaires et légales sur les Sociétés Commerciales se rapportant au recensement désormais obligatoire des « salariés - actionnaires », il est rappelé qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société ne faisait l'objet d'une gestion collective et n'était détenue par le personnel de la Société dans un tel plan.

ACTIONNARIAT SOFIE SAS	Au 31/12/18	
	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	217 996	36,70 €
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0,00 €
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0,00 €
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	217 996	36,70 €

NOTE 16 – ECART DE CONVERSION

Néant.

Note 17 – ELEMENTS HORS BILAN

Néant

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

[Signature]
Directeur Général

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La dette actuarielle sur les indemnités de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté, des rémunérations et probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- Taux d'actualisation utilisé 1.57 %
- Taux de rotation du personnel 1.00 %
- Taux de croissance des salaires 0.30 % hors inflation
- Taux d'inflation 0.50 %
- Table mortalité INSEE 2011

La dette actuarielle s'élève à 4 066 €.

NOTE 19 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

% DETENTION	ELVIA PCB
31/12/2017	100.00%
31/12/2018	100.00%

31/12/2018	ELVIA PCB
Forme juridique	SAS
Capital social	4 088
Capitaux propres	13 114
Chiffre d'affaires	29 193
Résultat Exploitation	560
Résultat net	1 113

TOTAL DU BILAN ACTIF	28 365
Dont : Actif immobilisé	10 429
Actif circulant	17 722
dont : Liquidités	3 409
dont : compte courant	3 752
Compte de régularisation	215

TOTAL DU BILAN PASSIF	28 365
Dont : Fonds propres	13 114
Provisions	1 502
Dettes financières	5 618
dont Compte Courant	919
Autres dettes	7 596
Compte de régularisation	535

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49



NOTE 20 – CONSOLIDATION

SOFIE est la société consolidante du groupe.

Ce groupe comprend SOFIE, ELVIA PCB, A&P-LITHOS, CIRETEC, BREE, PLANTIN et le GIE MEREDIT.

Il est à noter que A&P-LITHOS, CIRETEC, BREE et PLANTIN sont détenues par ELVIA PCB (% de détention = 100%).

Le GIE MEREDIT a été créé en 2014 et est détenu à 65% par ELVIA PCB.

NOTE 21 – INTEGRATION FISCALE

La société SOFIE est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la SAS ELVIA PCB (à compter du 1^{er} janvier 2011), la SAS AP LITHOS (à compter du 1^{er} janvier 2011), la SAS BREE (à compter du 1^{er} janvier 2014), la SAS CIRETEC (à compter du 1^{er} janvier 2014) et la SAS PLANTIN (à compter du 1^{er} janvier 2018).

La prise en charge par la société mère de l'impôt sur les sociétés au taux normal, fait naître à son profit une créance sur la filiale égale au montant de l'impôt qu'elle aurait dû acquitter en l'absence d'intégration. Cet impôt est calculé après déduction des déficits et crédits d'impôts auxquels elles auraient pu prétendre.

L'économie d'impôt, ou le supplément d'impôt, réalisé par le groupe sera égal à la différence entre le cumul des impôts qui aurait dû être payé par les sociétés du groupe et l'impôt effectivement acquitté par la société mère. Cette économie d'impôt ou supplément d'impôt appartiendra définitivement à la société mère.

Le résultat fiscal d'ensemble du groupe ressort avec un bénéfice de 93 847 euros venu s'imputer sur le déficit antérieur. L'intégration fiscale a généré un gain d'impôt de 400 093 euros dans la SAS SOFIE, société mère du groupe.

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49



SOFIE SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €
Siège social : Avenue d'Ochsenfurt – 50200 COUTANCES
491 321 766 R.C.S. COUTANCES

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 mai 2019**

L'an 2019, le 24 mai à 08 heures 30 minutes,

Mesdames, Messieurs les associés de la société SOFIE,
Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €, divisé en 217 996 actions de 36.70 Euros
chacune,

Tous dénommés et domiciliés dans la feuille de présence dont il sera parlé ci-après,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, sur convocation faite par le
Président, suivant lettre adressée le 04 juin 2018 à chacun des associés, à l'effet de délibérer sur
l'ordre du jour suivant :

- Rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes sociaux et Consolidés de l'exercice
clos le 31 décembre 2018 ;
- Discussion et approbation desdits comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L
227-10 du Nouveau Code de Commerce ;
- Renouvellement des mandats de Commissaire aux comptes titulaire et Commissaire aux
Comptes suppléant
- Renouvellement des mandats de Co-Commissaire aux comptes titulaire et Co-Commissaire
aux Comptes suppléant
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses.
 - o Rémunération variable brute du Président Bruno CASSIN

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par chaque associé en entrant en séance.

L'Assemblée Générale procède à la constitution de son Bureau.

Elle est présidée par Monsieur Bruno CASSIN, Président.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par Monsieur Marc LEBELLANGER, membre de l'assemblée
et ayant accepté.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier PITRAYES qui accepte et prend place au
Bureau en cette qualité.

Le Bureau se trouvant ainsi régulièrement constitué, le Président déclare la séance ouverte et donne
connaissance à l'assemblée de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau et
qui permet de constater que 8 associés présents ou représentés, possédant 216 963 actions sur les
217 996 composants le capital social.

oP 36

Le quorum légal, soit 85% des actions ayant le droit de vote pour les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire, étant atteint, le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président remercie de leur présence Monsieur Jean-Yves MERCIER et Monsieur Jean-Max YVER tous deux représentant la SA IN EXTENSO SECAG, commissaires aux comptes. Monsieur Cédric TOMINE du cabinet ALTONEO, Co-Commissaire aux comptes est excusé pour son absence.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les pièces suivantes :

- Les copies des lettres de convocation adressées à tous les associés ;
- La copie et avis de réception de la lettre recommandée adressée aux Commissaires aux comptes le 15 mai 2019 ;
- La feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés 3 pouvoirs ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2018 des comptes sociaux ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2018 des comptes consolidés ;
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ;
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de commerce ;
- Le rapport de gestion du Président sur les comptes sociaux et consolidés ;
- Le texte du projet des résolutions présentées à l'assemblée ;
- La liste des associés nominatifs ;
- Un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par le Code de commerce qui doivent être communiqués à l'assemblée n'ont pas pu être mis à disposition au siège social dans un délai de 7 jours fixé par l'article 16 et par l'article 19 des statuts de la société.

Le Président fait connaître à l'assemblée que la société n'a reçu, émanant de ses associés, aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de projet de résolutions.

Sur l'invitation de Monsieur le Président, il est successivement donné lecture à l'assemblée de l'ordre du jour et du rapport de gestion.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Aucun associé ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par un bénéfice de 356 299 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par un bénéfice de 2 038 012 Euros et des capitaux propres de 19 555 248 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 356 299 Euros, de la façon suivante :

Réserves légales	18 000 euros
Autres réserves	342 638 euros

Le poste « Réserve Légale » s'élève ainsi à 286 000 euros contre 268 000 euros précédemment.

Le poste « Autres réserves » s'élève ainsi à 342 272 euros contre – 3 973 euros précédemment.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, conformément à la loi, constate, l'absence de versement de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de Commerce, constate l'absence de convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

af 36

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, renouvelle pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice du 31 décembre 2024, les mandats de Co-Commissaires aux comptes titulaires des sociétés IN EXTENSO SECAG et ALTONEO AUDIT (précédemment dénommé ACTUALIS).

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Frank Lamotte et de la société ALPHA EXPERTISE DEVELOPPEMENT en qualité de co-commissaires aux comptes suppléant. L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, renouvelle pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice du 31 décembre 2024, les mandats de Co-Commissaires aux comptes titulaires des sociétés IN EXTENSO SECAG et ALTONEO AUDIT (précédemment dénommé ACTUALIS).

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Frank Lamotte et de la société ALPHA EXPERTISE DEVELOPPEMENT en qualité de co-commissaires aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir analysé l'exercice 2018 écoulé et plus particulièrement le résultat d'exploitation Consolidé du groupe ELVIA PCB, décide de fixer la rémunération variable brute de M CASSIN président à 30,3 K€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt, partout où besoin sera, prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à

12 heures 00 minute.



Le Président



Le Secrétaire

EXEMPLAIRE PAR DUPLICATION
CERTIFIÉ CONFORME



72